

## Réalisation des études de faisabilité (module 4)



### Public

- Les responsables PEB 2015
- Toute personne titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil, d'ingénieur industriel ou de bio-ingénieur ou disposer d'une expérience dans au moins une des 3 technologies suivantes : PAC, solaire PV, solaire thermique, réseau de chaleur, cogénération, biomasse

### Prérequis

Faire partie du public-cible de la formation

### Objectifs

La formation vise à former à la réalisation des études de faisabilité technique, environnementale et économique. En effet, depuis le 1er mai 2015, suite à l'entrée en vigueur du nouveau décret PEB du 28 novembre 2013 et de son arrêté d'application du 15 mai 2014, une étude de faisabilité technique, environnementale et économique est nécessaire pour toute nouvelle construction. Cette étude vise à envisager l'installation de technologies de production d'énergie renouvelable dans le bâtiment dès la phase de conception de celui-ci. Auparavant, cette étude ne visait que les bâtiments possédant une surface utile de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

Le 4ème module, destiné aux personnes souhaitant réaliser des études de bâtiments complexes, vise à pouvoir réaliser un EF sans l'utilisation du logiciel EF développé par la région wallonne pour les bâtiments simples de moins de 1000 m<sup>2</sup>. En suivant cet atelier, l'apprenant acquiert la méthodologie et la base pratique pour la réalisation d'une EF pour un bâtiment présentant un plus haut degré de complexité.

### Atelier – EF bâtiment complexe (1 journée)

Exercices hors logiciel EF

- Rappel étapes de l'EF
- Cas d'étude
- Exercices dirigés
- Mise en commun

### Informations pratiques

#### > Droit d'inscription

- ✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

#### > Certificat - Attestation

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

**Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

Réduction pour les membres PPEB de 10% sur le montant de la formation. Dans ce cas, la preuve de votre adhésion doit être envoyée à notre secrétariat **AVANT** votre inscription. Pour plus d'information envoyer un mail à [Formation-continue@centreifapme.be](mailto:Formation-continue@centreifapme.be)

> **Reconnaissance**

- I.F.A.P.M.E.
- Région wallonne (SPW - DGO4)
- Agréée par l'Ordre des Architectes pour 7 points

# Réalisation des études de faisabilité (module 4) - Le 29 septembre 2020 de 9h à 17h. , Liège

## Organisation

Formation développée avec le soutien de la Wallonie (DGO4)

## Renseignements

Tél : 04/229 84 20 Fax : 04/229 84 29

€ 140,00 € ou 7 Chèques-Formation



### Dates de formation

Le 29 septembre 2020 de 9h à 17h.

### Horaire

De 9h à 17h



### Site de Liège Sainte-Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1  
4000 Liège  
Belgique

[inscription-sainte-beuve@centreifapme.be](mailto:inscription-sainte-beuve@centreifapme.be)

[04/229.84.20](tel:042298420)

### Formateur

Formateurs agréés par la DGO4, Région wallonne

# Réalisation des études de faisabilité (module 4) - Le lundi 1 mars 2021, Liège

## Organisation

Formation développée avec le soutien de la Wallonie (DGO4)

## Renseignements

Tél : 04/229 84 20 Fax : 04/229 84 29

€ 140,00 € ou 7 Chèques-Formation

 **Dates de formation**  
Le lundi 1 mars 2021

**Horaire**  
de 9h à 17h

 **Site de Liège Sainte-Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1  
4000 Liège  
Belgique

[inscription-sainte-beuve@centreifapme.be](mailto:inscription-sainte-beuve@centreifapme.be)

[04/229.84.20](tel:042298420)

## Formateur

Formateurs agréés par la DGO4, Région wallonne